

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 JUILLET 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 3 juillet 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Six (6) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-07-112**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Adoption du projet de règlement numéro 755 – Règlement modifiant le règlement concernant l'utilisation des systèmes d'alarme numéro 614
- 6- Autorisation d'un emprunt temporaire
- 7- Adoption d'une soumission – Matériaux d'aqueduc de la rue Lemire
- 8- Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lots 3 674 777 et 3 674 778 du cadastre du Québec
- 9- Fermeture de rues pendant Mont-Carmel en fête
- 10- Nominations au plan de sécurité civile municipal
- 11- Période d'information
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
DU 5 JUIN 2017
2017-07-113**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 2 jours ouvrables avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2017-07-113**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 1 671 012,95 \$.

Adoptée

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 755
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT
L'UTILISATION DES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO 614
2017-07-114**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le projet de règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le projet de règlement numéro 755 modifiant le règlement concernant l'utilisation des systèmes d'alarme numéro 614 soit adopté.

Adoptée

**AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE
2017-07-115**

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

Considérant qu'un emprunt est nécessaire pour payer les factures en attendant le versement des subventions appropriées et du financement à long terme pour les règlements ci-dessous.

NUMERO DE REGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
737	Partie subventionnée concernant la réfection du rang Saint-Félix Ouest	265 000,00 \$
752	Programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)	1 500 000,00 \$
TOTAL		1 765 000,00 \$

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour des sommes n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relativement aux règlements ci-dessus mentionnés, au taux préférentiel majoré de zéro pour cent (0 %), pour une période de douze (12) mois.

Que Messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, les documents faisant l'objet de la présente résolution avec la Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION
MATÉRIAUX D'AQUEDUC DE LA RUE LEMIRE
2017-07-116**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour l'achat de matériaux d'aqueduc pour la rue Lemire à trois (3) entreprises spécialisées.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Wolseley Canada » soit acceptée pour la somme de vingt-huit mille cinq dollars et vingt-trois sous (28 005,23 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission et conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 733 par le MAMOT.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
LOTS 3 674 777 ET 3 674 778 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2017-07-117**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 674 777 et 3 674 778 du cadastre du Québec.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant que l'usage de piste de VTT et motocross qui est effectué sur les lots en question est de nature privée et personnelle et que cet usage privé n'est pas nécessairement régi par le règlement de zonage de la Municipalité.

Considérant que les lots sont situés à l'extrémité de la Municipalité, dans un secteur non habité, boisé et où aucun élevage ou activité agricole ne sont présent.

Considérant qu'il n'y a pas d'utilisation de sablières sur la propriété.

Considérant que le lot 3 674 776 du cadastre du Québec est utilisé comme chemin d'accès.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que la demande pour un usage de piste de VTT et motocross à caractère privé et personnel sur les lots 3 674 777 et 3 674 778 du cadastre du Québec, soit appuyée, celle-ci étant conforme à la réglementation municipale;
- que la résolution numéro 2017-06-109 soit abrogée.

Adoptée

**FERMETURE DE RUES PENDANT MONT-CARMEL EN FÊTE
2017-07-118**

Considérant que Mont-Carmel en fête se déroulera les 14, 15 et 16 juillet 2017.

Considérant la nécessité de fermer des rues pour l'organisation de Mont-Carmel en fête.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que les rues suivantes puissent être fermées à la circulation automobile à l'exception des véhicules d'urgences aux dates mentionnées dans le tableau suivant.

Nom de la rue	Dates
Monseigneur-Béliveau	12 au 17 juillet 2017
Cossette	15 et 16 juillet 2017
Cormier	15 et 16 juillet 2017
De l'Église	16 juillet 2017
Principale	15 et 16 juillet 2017
Landry (seulement la côte, 1 voie sur 2)	15 et 16 juillet 2017

Adoptée

**NOMINATIONS AU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL
2017-01-119**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyée par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées aux postes suivants au plan de sécurité civile municipal.

Coordonnateur :	Danny Roy
Directeur des opérations :	Yves Landry
Directeur des services techniques :	Yves Nobert
Directeur des télécommunications :	Guy-Luc Beaupré
Directeur des incendies :	Yves Landry
Direction de l'information :	Guy-Luc Beaupré
Directrice de l'administration :	Nancy Vallières
Directeur de police	Sûreté du Québec
Directeur de l'approvisionnement :	Jean-Guy Mongrain
Directeur service de la santé :	Jean-Guy Mongrain
Directeur service de sauvetage :	Yves Landry
Directeur services sociaux :	Jean-Guy Mongrain
Directeur service des transports :	Yves Nobert
Directeur service matières dangereuses :	Yves Landry

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2017-07-120

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h15.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
